

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	407 098	300 886	106 212	157 601	51 389	32.61
	Fonds commercial (1)	13 720		13 720	13 720		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	214 766	104 342	110 424	128 708	18 284	14.21
	Installations techniques, matériel et outillage	1 213 837	650 699	563 138	849 082	285 944	33.68
	Autres immobilisations corporelles	952 610	812 299	140 310	235 831	95 520	40.50
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés				4 520	4 520	100.00
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	156 990		156 990	173 121	16 132	9.32
	Total II	2 959 021	1 868 227	1 090 795	1 553 543	462 749	29.79
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	4 328		4 328	79 824	75 496	94.58
	Avances et acomptes versés sur commandes	19 820		19 820	3 771	16 049	425.63
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 214 236	116 634	3 097 602	3 209 652	112 051	3.49
	Autres créances	997 274		997 274	1 137 594	140 320	12.33
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 511 273		1 511 273	482 818	1 028 455	213.01
	Charges constatées d'avance (3)	58 951		58 951	178 918	119 967	67.05
	Total III	5 805 881	116 634	5 689 247	5 092 576	596 670	11.72
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 764 902	1 984 861	6 780 042	6 646 120	133 922	2.02

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

156 990

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 60 000)	60 000	60 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	80 000	80 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	6 000	6 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	520 399	520 399		
	Report à nouveau	2 367 552		2 367 552	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	527 212	2 367 552	2 894 764	122.27
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées		92 387	92 387	100.00
	Total I	1 173 941	1 608 765	434 825	27.03
	Produit des émissions de titres participatifs				
PROVISIONS	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTE (1)	Provisions pour risques	137 636	73 587	64 049	87.04
	Provisions pour charges				
Comptes de Régularisation	Total III	137 636	73 587	64 049	87.04
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 279 811	3 328 148	48 337	1.45
	Concours bancaires courants	3 999		3 999	
	Emprunts et dettes financières diverses	100 732	89 622	11 110	12.40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	362	261	102	39.15
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	640 545	680 398	39 853	5.86
Dettes fiscales et sociales	1 751 719	1 284 353	467 366	36.39	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 039 178	2 798 516	759 338	27.13
	Produits constatés d'avance (1)				
Comptes de Régularisation	Total IV	7 816 346	8 181 298	364 952	4.46
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		6 780 042	6 646 120	133 922	2.02

4 528 894 8 181 298



ATPS

Park Avenue - 14 place Georges Pompidou
93160 NOISY LE GRAND - www.atps.com
Tél. : 01 77 01 80 75 - Fax : 01 48 77 29 76
SAS au capital de 60.000 € - Siret : 400 819 330 00061 - APE : 4399 E

Certifié conforme à l'original

ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE ATPS

14 PLACE GEORGES POMPIDOU

PARK AVENUE A

93160 NOISY LE GRAND

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à MARSEILLE 13011

Le 29/05/2024

MARIE SERISOLA

BARGUES

EXPERT-COMPTABLE

Expert On Demand

Parc Club du Moulin à Vent

33, rue du Docteur Levy

69693 Venissieux Cedex

SAS ATPS

Société par actions simplifiée

Au capital de 60 000 euros

Siège social : 14 Place Georges POMPIDOU – 93160 NOISY-LE-GRAND

400819330 RCS Bobigny

PROCES VERBAL DE L'AGO DU 30/09/2024

APPROBATION DES COMPTES ARRETES AU 31/12/2023

En date du trente septembre deux mille vingt-quatre et à quatorze heure trente, les actionnaires de la société ATPS, société par actions simplifiées au capital de 60000 € (soixante mille euros) se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de son Président, la société GPB (Groupe Pichardie Brezzo) elle-même représentée par son président Patrick PICHARDIE, en visioconférence.

Est présent :

- La société Groupe Pichardie Brezzo représentée par son Président Patrick PICHARDIE, à concurrence de 675 actions numérotées de 1 à 674,
- **Ci-après désignés « l'Actionnaire »,**

- La société CM HOLDING représentée par son Président Charles MONIER, à concurrence de 75 actions numérotées de 675 à 750 **est absente, non excusée.**

- Jérôme DAURIS Commissaire aux comptes
- Sandrine MURATET Adjointe au commissaire aux comptes,
- **Ci-après désignés « Le commissaire aux comptes »,**

Le total des actions représentées étant conforme à l'article 15 – II des statuts, l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Patrick PICHARDIE, Président.

L'actionnaire et le commissaire aux comptes reconnaissent avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance des documents suivants :

- Lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2023
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- Approbation des comptes et affectation des résultats
- Questions diverses.

Après discussions qui ont suivies, l'actionnaire a pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes annuels et quitus au Président
- Affectation du résultat
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Adopte en conséquence les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire après lecture du rapport du Président approuve les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, et faisant ressortir un bénéfice de 527 212 euros.

Quitus est donné au Président sur la présentation des comptes arrêtés au 31/12/2023.

L'assemblée générale constate, que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc conformément aux dispositions de l'article L du Code de Commerce de décider s'il y a lieu, la dissolution anticipée de la société dans un délai de 4 mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire approuve la proposition du Président et décide de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2023, soit un bénéfice de 527 212 euros, au poste « report à nouveau ».

Après affectation ce poste présentera un solde négatif de 1 840 340 euros.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION

L'actionnaire après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été signée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Dans le cadre des questions diverses, rien n'est soumis au vote.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire donne tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'ensemble des participants.

La société Groupe Pichardie Brezzo

Représentée par Patrick PICHARDIE

